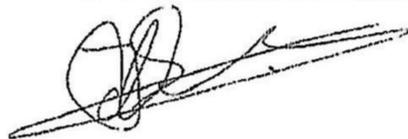


**DUPLICATA**
**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE**  
**VÉHICULES INCOMPLETS**  
 MODÈLE C1 - PAGE 1
A **PACCAR** COMPANY

	Le soussigné certifie par la présente que le véhicule	John de Schrijver Manager Homologation Department DAF Trucks NV
0.1.	Marque (raison sociale du constructeur)	DAF
0.2.	Type - Variante - Version	L2EN3 - AE180ZD6ZZZ - EDF180AZZZZUZ0G165U1
0.2.1	Nom commercial	FA LF55
0.4	Catégorie de véhicule	N3
0.5.	Nom et adresse du constructeur	DAF Trucks NV Hugo v.d. Goeslaan 1, 5643 TW Eindhoven , Pays-Bas
0.6.	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires	La plaque est placée dans l'encadrement de la porte droite ou gauche de la cabine
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule	Sur le longeron droit du châssis au niveau de l'essieu avant
0.9.	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant)	
0.10.	Numéro d'identification du véhicule	XLRAE55GF0L428331
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception délivrée le	e11*2007/46*0028*08 18-03-2013
	ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions	
<b>Eindhoven, 26-06-2013</b> 		

**MODÈLE C1 - PAGE 2**  
 Catégorie de véhicule N3

1.	Nombre d'essieux et de roues	2		6	
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées	1		Essieu 2	
2.	Essieux directeurs (nombre, emplacement)	1		Essieu 1	
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, transmission)	1	Essieu 2	arbre	
4.	Empattement (essieu 1-dernier essieu)	4.1	Écartement des essieux: (1-2, 2-3, 3-4)	3750 mm	3750 mm
				P/A	P/A
5.1.	Longueur totale admissible	6.1	Largeur maximale	12000 mm	
				2600 mm	
8.	Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable)	P/A		P/A	
12.1.	Porte-à-faux arrière maximal admissible	2250 mm			
14.	Masse du véhicule incomplet en état de marche]	4903 kg			
14.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)	3236 kg	1667 kg	P/A	P/A
15.	Masse minimale du véhicule complété	5080 kg			
15.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)	3160 kg	1920 kg	P/A	P/A
16.	Masses maximales techniquement admissibles				
16.1	Masse en charge maximale techniquement admissible	18000 kg			
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)	7500 kg	11500 kg	P/A	P/A
16.3	Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux (avant) (arrière)	7500 kg		11500 kg	
16.4	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble [kg]	18000 kg			
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international, code pays	National		FR	
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue	18000 kg			
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)	7500 kg	11500 kg	P/A	P/A
17.3	chaque groupe d'essieu (avant) (arrière)	7500 kg		11500 kg	
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble	18000 kg			
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:				
18.1.	Remorque à timon d'attelage	18.2.	Semi-remorque	P/A	P/A
18.3.	Remorque à essieu central	18.4.	Remorque non freinée	P/A	P/A
19.1.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage (semi-remorque, une remorque, une remorque à essieu central)	P/A		P/A	P/A